

FBuSHARE 2018

Mon entreprise My action



GUIDE D'INFORMATION

Mars 2018



Contents

1	Introduction.....	3
2	Fonctionnement de FBUShare	4
3	Qui a le droit de participer?.....	5
4	Comment souscrire à FBUShare	6
5	Options pour ceux qui participent déjà à FBUShare.....	8
6	Pour assistance.....	10
7	Comprendre le Plan.....	11
8	Exemples de participation au Plan	15
9	Questions Fréquentes	16
10	Autres informations.....	22
11	Guide fiscal	24

Annexes

Annexe A: Glossaire de termes	25
Annexe B: Coordonnées des ressources humaines.....	28
Annexe C: Montants d'investissement maximum et minimum	29
Annexe D: Récapitulatif fiscal	30

1 Introduction

FBUShare est le plan d'options d'achat d'actions des employés de Fletcher Building (le **Plan**) permettant aux employés du groupe Fletcher Building d'acheter des actions Fletcher Building et, sous réserve de certaines conditions, de recevoir des **Actions attribuées** sans frais supplémentaire à raison d'une action pour une.

FBUShare a été conçu pour rendre la participation aussi facile que possible. Ce guide expose le fonctionnement du Plan, qui y a droit et ce que vous devez faire pour y participer. L'annexe B contient des coordonnées du service des ressources humaines, si vous souhaitez d'autres informations.

Ce guide contient des informations générales et ne constitue pas un conseil en produit financier ou une recommandation de FBUShare. Vous devez obtenir des conseils professionnels indépendants d'investissement, financiers, fiscaux et/ou autres avant de décider de participer ou non à FBUShare.

2 Fonctionnement de FBuShare

FBuShare a été conçu pour faciliter la participation. Par exemple:

- Vous pouvez choisir le montant annuel que vous souhaitez investir de votre salaire après impôt, sous réserve de certains montants annuels maximum et minimum, qui sont énoncés à l'annexe C. Il s'agit de votre **Montant d'investissement annuel**.
- Votre Montant d'investissement annuel sera divisé par le nombre de versements après impôt que vous recevez dans l'année, et le montant résultant sera déduit de chaque paiement après impôt que vous recevrez (votre **Paiement régulier**). Par exemple, si votre Montant d'investissement annuel est de NZ\$3 600 et que vous êtes payé tous les mois, votre versement ordinaire sera de NZ\$300.
- Votre versement ordinaire servira à acheter des Actions de Fletcher Building sur le NZSX ou l'ASX chaque mois – ces Actions sont appelées des **Actions acquises**.
- Si la Société déclare un dividende au titre des Actions que vous détenez dans le Plan, le montant net en espèces de ce dividende sera utilisé pour acquérir des Actions additionnelles et ces dernières seront également détenues dans le cadre du Plan. Vous pouvez également avoir droit à des Actions additionnelles si la Société entreprend une émission de droits de souscription ou une émission d'actions gratuites. Ces Actions additionnelles sont dénommées des **Actions additionnelles** et seront également détenues dans le cadre du Plan.
- Si vous restez employé dans le groupe Fletcher Building (dans la plupart des cas) et conservez la propriété de vos Actions achetées pendant trois ans (la **Période d'admissibilité**), vous recevrez 1 Action gratuite (**Action attribuée**) pour 2 Actions achetées acquises au moyen de Versement ordinaires durant la première année de la Période d'admissibilité. Vous aurez également droit à des Actions attribuées sur des Actions additionnelles de manière similaire.
- En qualité d'Actionnaire de Fletcher Building, vous aurez les pleins droits de vote sur toutes les Actions que vous détenez dans le Plan.
- Dès votre souscription, vous resterez dans le Plan et continuez à investir le même Montant d'investissement annuel à moins de modifier votre Montant d'investissement annuel, de suspendre votre participation au Plan ou de vous retirer du Plan.
- Si vous êtes employé dans un pays où il n'est pas possible ou réalisable en raison de lois locales d'offrir des Actions (tel qu'en Chine et à Fidji), vous serez invité à participer à un Plan fictif. Le Plan fictif fonctionne de même manière que le Plan d'options d'achat d'actions, à l'exception qu'aucune Action réelle ne sera physiquement acquise, détenue ou vendue. A la place, le plan fictif reflètera l'équivalent en espèces du Plan d'action.

3 Qui a le droit de participer?

FBuShare est à la disposition de tous les employés permanents à temps plein et partiel de tout membre du groupe Fletcher Building qui résident dans les pays, territoires et Etats éligibles suivants:

- Samoa américaines
- Australie
- Canada
- Chine*
- Fidji†
- Finlande
- Allemagne
- Malaisie
- Nouvelle-Zélande
- Papouasie Nouvelle-Guinée
- Samoa
- Iles Solomon
- Espagne
- Taiwan
- Thaïlande
- Tonga
- Royaume Uni
- États-Unis d'Amérique‡
- Vanuatu

* En Chine, les employés seront invités à participer au Plan d'actions fictives.

† A Fidji, les employés seront invités à participer au plan fictif.

‡ FBuShare sera offert à tous les employés permanents à temps plein et partiel d'un membre du groupe Fletcher Building qui travaillent dans les États ou territoires suivants : Arizona, Arkansas, Californie, Colorado, Floride, Géorgie, Illinois, Indiana, Iowa, Maryland, Massachusetts, Minnesota, Missouri, New Jersey, New York, Caroline du Nord, Ohio, Oregon, Pennsylvanie, Tennessee, Texas, Utah et Washington.

4 Comment souscrire à FBUshare

Si vous êtes un employé éligible et que vous n'avez pas encore rejoint FBUshare, vous recevrez une invitation personnalisée (une invitation personnalisée peut ne pas continuer à être envoyée dans les années à venir) pour rejoindre FBUshare :

- Si le Groupe a votre adresse email, votre invitation sera envoyée à votre adresse email.
- Si le Groupe n'a pas votre adresse email, votre invitation sera envoyée à votre adresse postale.

Si vous n'avez pas reçu un email ou une lettre d'invitation, vous devriez parler à votre interlocuteur des ressources humaines (listé dans l'annexe B).

Si vous participez déjà à FBUshare vous n'avez pas à resouscrire. Toutefois, vous pouvez modifier votre montant annuel d'investissement, suspendre votre participation au plan ou vous retirer du plan durant la présentation du plan de mars 2018. Des détails sur ces options et comment les exercer sont continues dans la section 5.

4.1 Options de souscription

Vous pouvez souscrire à FBUshare, de l'une des trois manières:

- En ligne en sélectionnant le lien dans l'email d'invitation
- En ligne en suivant le lien « souscription » sur le site FBUshare, www.fbushare.com.
- En complétant un formulaire de souscription imprimé et avec votre interlocuteur local du Personnel ou des Ressources Humaines en compléter la souscription en ligne en votre nom.

Aucun autre formulaire de souscription ne sera accepté.

Les demandes de souscription à FBUshare ne doivent être faites à tout moment le ou après le 2 mars et avant 11.59 heures heure de New Zélande le 25 mars 2018. Dès que vous avez demandé à rejoindre FBUshare et que votre souscription a été acceptée vous continuerez à participer au Plan sur la même base à l'avenir et vous ne devrez pas resouscrire chaque année.

Si vous ne souhaitez pas participer vous n'êtes pas tenu de prendre de quelconque mesure.

4.1.1 Souscription en ligne

Destinataires de l'Invitation par email:

- Cliquez sur le lien web de l'email d'invitation qui vous conduira sur le site web FBUshare, www.fbushare.com.
- Cliquez sur le bouton « Souscrire à FBUshare » pour accéder à votre souscription.
- Entrez votre nom de famille et l'ID de l'offre de l'employé tel qu'il apparaît dans votre e-mail d'invitation.

Destinataires de l'Invitation par lettre:

- Allez sur le site FBUshare, www.fbushare.com.
- Cliquez sur le bouton « Souscrire à FBUshare » pour accéder à votre souscription.
- Entrez votre nom de famille et l'ID de l'offre de l'employé tel qu'il apparaît dans votre e-mail d'invitation.

- Cliquez sur le bouton «Se connecter pour s'inscrire» pour faire votre demande.

- Cliquer sur « Souscription » sur la ligne « FBUshare » pour poursuivre votre souscription.

Une fois que la souscription est terminée, un numéro de confirmation sera fourni.

Le numéro de confirmation doit être conservé comme trace de votre souscription.

Si vous avez saisi une adresse email valide durant votre souscription, il vous sera également envoyé un email

confirmant que votre souscription a été reçue.

4.1.2 Souscription via votre interlocuteur local du Personnel ou des Ressources Humaines

Si vous n'êtes pas en mesure de souscrire en ligne veuillez contacter votre interlocuteur du personnel local pour assistance. Vous serez tenu de compléter un formulaire de souscription imprimé. Le formulaire imprimé devra être retourné à votre interlocuteur du personnel local qui complètera une souscription en ligne en votre nom. Votre interlocuteur du personnel local doit vous fournir un imprimé d'information de confirmation à conserver dans vos dossiers. Si votre interlocuteur du personnel local ne peut fournir une assistance, veuillez vous adresser à votre interlocuteur des ressources humaines.

5 Options pour ceux qui participent déjà à FBUShare

Si vous participez actuellement à FBUShare vous recevrez un email vous notifiant quand le plan est ouvert. Vous avez les options suivantes durant la présentation du plan de mars 2018.

5.1 Continuer à contribuer à votre montant actuel d'investissement annuel

Pour continuer à participer à FBUShare à votre montant actuel annuel d'investissement annuel, vous ne devez rien faire. Veuillez savoir que si vous avez précédemment demandé de contribuer au montant maximum d'investissement annuel vous devrez et que le montant maximum d'investissement annuel baisse, vos contributions seront automatiquement réduites au nouveau montant maximum d'investissement annuel – voir explication à la section 9.5.6.

5.2 Modifier votre montant annuel d'investissement (à la hausse ou à la baisse)

Si vous souhaitez modifier votre montant annuel d'investissement (veuillez vous référer à l'annexe) vous devrez suivre les instructions ci-dessous. Payer les déductions for votre nouveau montant annuel d'investissement démarrera dès que possible après le 1er avril 2018.

- Cliquer sur le lien web contenu dans l'email d'invitation qui vous amènera sur le site internet www.fbushare.com
- Cliquer sur le bouton "Souscrire à FBUShare" pour accéder à votre application".
- Entrez votre nom de famille et l'ID de l'offre de l'employé tel qu'il apparaît dans votre e-mail d'invitation.
- Cliquez sur le bouton «Se connecter pour s'inscrire».
- Cliquer sur "modifier" sur la ligne "FBUShare" pour modifier votre contribution annuelle.

Dès que la modification est complète, un numéro de confirmation sera fourni. Le numéro de confirmation devrait être conservé comme trace de votre modification.

Il vous sera également envoyé un email confirmant que votre modification a été recue.

5.3 Arrêter de contribuer à FBUShare

Si vous souhaitez arrêter de contribuer à FBUShare et arrêter d'acquérir des Actions acquises en votre nom, vous devrez suivre les instructions ci-dessous. Vos déductions de salaire actuelles cesseront à partir du 1er avril 2018. Cependant, les contributions faites durant mars 2018 seront utilisées pour acquérir des Actions acquises en avril 2018.

- Cliquez sur le lien Web figurant dans l'e-mail d'invitation qui vous mènera sur le site Web de FBUShare, www.fbushare.com.
- Cliquez sur le bouton « Participer à FBUShare » pour accéder à votre demande préchargée.
- Entrez votre nom de famille et l'ID de l'offre de l'employé tel qu'il apparaît dans votre e-mail d'invitation.
- Cliquez sur le bouton «Se connecter pour s'inscrire».
- Cliquez sur « Annuler » sur la ligne « FBUShare » pour arrêter vos contributions à FBUShare.

Une fois que vous avez annulé votre demande préchargée, un numéro de confirmation sera donné. Le numéro de confirmation doit être conservé comme enregistrement de l'arrêt de vos contributions. Vous recevrez un e-mail confirmant que votre demande d'arrêt de vos contributions à FBUShare a été reçue.

Les Actions acquises que vous avez déjà cumulées dans FBUShare seront détenues dans le Plan à votre nom et vous conserverez votre droit de recevoir des Dividendes et des Actions octroyées pour ces Actions acquises (à condition que vous satisfaisiez aux conditions d'attribution).

Vous pouvez recommencer vos contributions à FBUShare au cours de la prochaine Présentation du Plan en mars 2019 ou n'importe quelle Présentation du Plan ultérieure (si FBUShare continue d'être proposé dans les années à venir).

5.4 Se retirer de FBuShare

Si vous souhaitez vous retirer de FBuShare, suivez d'abord les instructions d'arrêt de vos contributions à FBuShare puis à la fin du mois d'avril 2018, vous aurez besoin de prendre des mesures pour vendre ou transférer toutes vos Actions de FBuShare, via les services en ligne des salariés sur www.computershare.com/fbushare. Toute vente d'Actions doit être effectuée en conformité avec les lois relatives aux délits d'initiés et la politique de transaction des titres de Fletcher Building.

Vous ne serez plus admissible à recevoir des Actions octroyées pour les Actions acquises que vous vendez ou transférez de FBuShare.

Vous pouvez présenter une nouvelle demande de participation à FBuShare lors de la Présentation du Plan suivante en mars 2019 ou n'importe quelle Présentation du Plan ultérieure (si FBuShare continue d'être proposé dans les années à venir).

6 Pour assistance

Si vous exigez une assistance pour votre souscription ou si vous avez des questions concernant FBUShare, veuillez:

- Vous reporter aux informations disponibles sur www.fbushare.com.
- Vous reporter aux questions fréquentes disponibles sur www.computershare.com/fbushare.
- Envoyer un email aux Administrateurs du plan Computershare de FBUShare@computershare.com.au.
- Parler à votre interlocuteur des Ressources Humaines (désigné à l'annexe B) ou votre conseiller financier.
- « Poser une question à Penny » sur www.computershare.com/fbushare
- Téléphoner aux Gestionnaires de Plan Computershare en Nouvelle-Zélande au 0800 451 541, en Australie au 1800 008 188 ou au numéro international +613 9415 4353 (prix d'un appel international).

7 Comprendre le Plan

7.1 Décision de participer

Vous devrez lire attentivement tout ce guide et solliciter vos propres conseils professionnels financiers, fiscaux et/ou autres pour déterminer si vous souhaitez participer à FBuShare et, si oui, combien investir chaque année. Fletcher Building ne peut vous conseiller de participer ou non au Plan ou combien investir. Veuillez noter que vous pouvez seulement demander à rejoindre le Plan durant la Présentation du plan de mars 2018, qui se termine à 23h59 heure de Nouvelle Zélande le 25 mars 2018 ou toute future Présentation du plan (si le Plan est proposé dans les années à venir).

Il doit être clairement entendu que le cours des Actions à tout moment peut être inférieur au prix que vous avez payé pour les Actions. De même, le cours peut être supérieur. C'est un risque normal d'investissement dans des Actions. Les taux de change peuvent également modifier et affecter la valeur des Actions acquises en vertu du Plan une fois convertis dans votre devise locale.

7.2 Acquisitions d'actions

Si vous rejoignez FBuShare durant la présentation du plan de mars 2018, votre Versement ordinaire sera déduit de chaque salaire après impôt démarrant dès que possible après le 1^{er} avril 2018 qui est le début de l'Année du plan suivante. Votre Versement ordinaire sera détenu par votre employeur et remis à l'Administrateur du plan (directeurs du plan Computershare, Australie) mensuellement.

L'Administrateur du plan détient tous les versements jusqu'à leur utilisation pour acquérir des Actions. L'Administrateur du plan acquerra des Actions Fletcher Building sur le NZSX ou l'ASX au nom de tous les Participants mensuellement à l'aide de tous les versements du mois précédant immédiatement. Ceci est prévu résulter en paiement d'un même prix tous Participants pour les Actions acquises chaque mois. Les frais de courtage et autres frais applicables engagés dans le cadre de l'acquisition de ces Actions seront également satisfaits par des Versements ordinaires. Aucun intérêt n'est payable par l'Administrateur du plan ou la Société sur les Versements ordinaires pour la période de détention des Versements ordinaires jusqu'à ce ils soient utilisés pour acquérir des Actions en vertu du Plan.

Le cas échéant, les Actions seront acquises sur le NZSX pour les employés dont la devise de paie est NZD et sur l'ASX pour les employés dont la devise de paie est AUD, pour éviter les frais inutiles de taux de change. Les Employés des pays en dehors de la Nouvelle Zélande et de l'Australie auront leur Versement ordinaire converti en AUD et leurs actions peuvent être acquises sur l'ASX.

Les acquisitions d'Actions par l'Administrateur du plan peuvent être suspendues par la société pour certains Participants à tout moment afin d'éviter de violer les lois sur le délit d'initié. En général, ceci se produira seulement si la Société croit qu'un Participant possède des informations sensibles de prix sur la Société qui n'ont pas été divulguées au marché. Si vous êtes affecté par la politique de négociation de titres de la Société, vos Versements ordinaires continueront à se cumuler et, lorsque la restriction achat sera levée, l'Administrateur du plan achètera des Actions à l'aide de vos Versement ordinaires cumulés.

7.3 Vente de vos Actions

Vous pouvez demander à l'Administrateur du plan de vendre certaines ou toutes Actions que vous détenez dans le Plan avant la fin de la période d'admissibilité de trois ans. Les produits payés à partir de la vente de ces Actions seront hors frais de courtage et autres frais applicables. Vous perdrez le droit de recevoir des Actions attribuées sur les Actions que vous vendez. Toute vente d'Actions du Plan doit être effectuée conformément aux lois sur le délit d'initié et à la politique de négociation de titres de la Société.

7.4 Réception d'Actions attribuées

Si vous restez employé dans le groupe Fletcher Building pour la période d'admissibilité de trois ans, vous recevrez 1 Action gratuite attribuée pour 2 Actions acquises que vous détenez toujours à la fin de la Période d'admissibilité. Vous aurez également droit à des Actions attribuées sur toutes les Actions additionnelles que vous détenez, sur une base similaire.

La période d'admissibilité des Actions acquises durant une Année du plan prend fin le troisième anniversaire de commencement de cette Année du plan. Par exemple, si vous faites un Versement ordinaire en novembre 2018, les Actions acquises seront acquises dans l'Année du plan commençant le 1er avril 2018, et vous aurez donc droit à des Actions attribuées à leur titre le 1er avril 2021 (en supposant que vous détenez toujours ces Actions acquises et restez employé dans le groupe Fletcher Building à cette date). La Période d'admissibilité peut être réduite pour les employés qui partent dans certaines circonstances – voir section 7.10 pour plus de détails.

Les Actions attribuées vous seront allouées dès que possible, mais en tout cas au plus tard 30 jours après que vous y ayez droit.

Les Allocations d'Actions attribuées peuvent être suspendues par la Société pour certains ou tous Participants à tout moment afin d'éviter de violer les lois sur le délit d'initié. Dans ce cas, les Actions attribuées seront allouées lorsque la restriction de transfert sera levée.

7.5 Après la fin de la Période d'admissibilité

Après avoir reçu des Actions attribuées, vous pouvez transférer ou vendre ces Actions et les Actions acquises et les Actions additionnelles auxquelles elles se rapportent, ou continuer de les détenir dans le cadre du Plan (à moins que la Société ne vous donne l'ordre de les vendre ou de les transférer hors du Plan). Si vous gardez ces Actions dans le cadre du Plan, elles continueront à être considérées de la même manière que les autres Actions détenues dans le cadre du Plan (par exemple pour les dividendes, émissions de droits de souscription et émissions d'actions gratuites), mais vous n'aurez pas droit aux Actions attribuées sur elles.

7.6 Modifications de la participation, cessation des contributions ou retrait du Plan

Dès votre souscription, vous devez rester dans le Plan et effectuer les mêmes Versements ordinaires pendant au moins 12 mois (excepté dans les circonstances suivantes).

Au cours de la Présentation du plan (qui est la période spécifiée par la société en mars de chaque année) vous pouvez :

- Modifier votre Montant d'investissement annuel.
- Cesser de contribuer au Plan, de sorte que vos contributions s'arrêtent et que vous conserviez les Actions existantes dans le Plan, qui donnent ainsi droit à des Actions attribuées à la fin de la Période d'admissibilité.
- Vous retirer du Plan, de sorte à cesser à faire des versements au Plan et vendre ou transférer toutes Actions que vous détenez dans le cadre du Plan. Si vous ne faites pas un choix de vendre ou transférer vos Actions, les Actions seront vendues et les produits vous seront transférés. Vous n'aurez plus droit à des Actions attribuées.
- Recommencer à investir dans le Plan ou rejoindre le Plan (si vous avez précédemment décidé de suspendre votre participation au Plan ou si vous vous êtes retiré du Plan).

Aux fins de ce qui précède, vous devrez suivre les instructions de la section 5 de ce Guide ou sinon, vous pouvez contacter votre interlocuteur des Ressources Humaines.

Vous pouvez seulement arrêter vos contributions au Plan ou vous retirer du Plan ou modifier votre Montant d'investissement annuel en dehors d'une Présentation du plan si:

- Vous changez le pays dans lequel vous travaillez et la devise dans laquelle vous êtes payé.
- Vous prenez un congé sans solde.

- Vous recevez l'approbation de la Société.

7.7 La Société peut changer certains termes du Plan

La Société peut modifier certains termes du Plan périodiquement, en particulier la Période d'admissibilité, le Ratio d'attribution, les Conditions d'attribution, le Montant maximum d'investissement dans chaque devise et/ou le Montant minimum d'Investissement dans chaque devise. Si la Société modifie un de ces termes, elle informe tous les Participants avant la Présentation du plan. Les Participants peuvent ensuite décider de modifier leur participation au Plan, de suspendre leur participation au Plan ou de se retirer du Plan durant la Présentation d'un plan. Si vous ne décidez pas de suspendre votre participation au Plan ou de vous retirer du Plan, les nouveaux termes s'appliqueront à toutes les Actions acquises durant toutes futures Années du plan.

7.8 La Société peut réduire votre investissement au Plan dans certaines circonstances

S'il existe une limite sur les Actions pouvant être acquises en vertu du Plan par les employés dans une certaine juridiction en raison des lois locales, la Société peut réduire les montants investis dans le Plan par les Participants dans cette juridiction pour s'assurer que la limite n'est pas enfreinte. De même, il est possible que ces limites puissent périodiquement empêcher les dividendes d'être utilisés pour acquérir des Actions additionnelles. Vous serez informé si une réduction de votre investissement à FBuShare est exigée ou si des Actions additionnelles ne peuvent être acquises en votre nom au moyen de dividendes.

En outre, il peut y avoir des limites sur le nombre de participants au Plan dans certaines juridictions en raison des lois locales. Si la Société reçoit des demandes de salariés dans une telle juridiction au-delà de la limite spécifiée, la Société procédera à un vote pour déterminer quels salariés seront admissibles à participer au Plan. Toutes les demandes en sus de la limite seront rejetées.

7.9 Dividendes, émissions d'actions gratuites et émissions de droits de souscription

Tous dividendes reçus sur les Actions que vous détenez dans le Plan seront investis dans l'achat d'autres Actions. Ces Actions seront détenues dans le cadre du Plan et donneront également droit à des Actions attribuées. Vous n'aurez pas le droit de participer au plan de réinvestissement de dividendes de la Société s'appliquant aux autres détenteurs d'Actions dans la Société.

Si la Société procède à une émission d'actions gratuites, vous aurez le droit de recevoir des Actions gratuites relatives aux Actions que vous détenez dans le cadre du Plan, et ces Actions gratuites seront également détenues dans le cadre du Plan. Vous aurez droit à des Actions attribuées sur ces Actions gratuites au même moment que vous auriez droit à des Actions attribuées sur les Actions acquises qui ont occasionné votre droit sur ces Actions gratuites.

Si la Société procède à une émission de droits de souscriptions aliénables (signifiant que le droit d'acquérir de nouvelles Actions peut être vendu), l'Administrateur du plan vendra les droits s'accumulant sur les Actions détenues dans le cadre du Plan en votre nom. A moins que la Société n'en décide autrement, elle utilisera les produits de la vente des droits pour acquérir plus d'Actions, qui seront également détenues dans le cadre du Plan. Vous aurez droit aux Actions attribuées sur ces Actions en même temps que vous auriez droit à des Actions attribuées sur les Actions acquises qui donnent naissance aux droits.

Si la Société procède à une émission de droits de souscriptions inaliénables (signifiant que le droit d'acquérir de nouvelles Actions ne peut être vendu), les Participants ne pourront pas utiliser leurs droits et acquérir plus d'Actions en relation avec les Actions restant dans le Plan.

7.10 Quitter le groupe Fletcher Building

Le Plan s'adresse aux seuls employés du groupe Fletcher Building. Si vous cessez d'être un employé du groupe Fletcher Building, vous ne pourrez pas continuer à participer au Plan. Dans des circonstances normales, si vous quittez le groupe Fletcher Building avant la fin de la Période d'admissibilité, vous n'aurez pas le droit de recevoir des Actions attribuées. Il se trouve néanmoins certaines circonstances où vous pouvez toujours recevoir des Actions attribuées en cessant d'être un employé du groupe Fletcher Building, qui sont énoncées dans le tableau.

Raison de quitter le groupe Fletcher Building	Droit à des Actions attribuées
Décès, maladie, blessure, handicap, licenciement, retraite, désinvestissement ou vente d'une entreprise.	Droit au prorata à des Actions attribuées sur base du délai d'expiration de la Période d'admissibilité.
Démission, résiliation, licenciement, accord mutuel si raison liée au rendement.	Pas de droit à des Actions attribuées.

7.11 Actions fictives

Dans certains pays (y compris la Chine et Fidji) il n'est pas possible ou réalisable en raison des lois locales de proposer des actions aux employés. Si vous vivez en Chine ou à Fidji, l'opportunité vous sera offerte de participer au Plan d'actions fictives. Le Plan d'actions fictives reflète une participation normale à l'exception que les Actions ne seront pas physiquement achetées, détenues ou vendues et est censé résulter en obtention par les Participants des mêmes avantages qu'ils auraient en vertu du Plan s'ils avaient détenu des Actions. Les éléments clés de Plan d'actions fictives sont tels que suit:

- Le nombre d'Actions acquises fictives et d'Actions attribuées fictives accordées est égal au nombre d'Actions acquises réelles et d'Actions attribuées réelles qui auraient été acquises si vous étiez en mesure de détenir des Actions.
- Le même Ratio d'Attribution, les Conditions d'Attribution et la Période d'admissibilité s'appliqueront au Plan fictif.
- Les Actions acquises fictives seront considérées de la même manière que les Actions acquises en rapport avec les dividendes, les émissions d'actions gratuites, les émissions de droits de souscription et toute restructuration de capital.
- Les détenteurs d'Actions fictives n'auront pas de droits de vote.
- Vous pouvez remettre un avis à l'Administrateur du plan pour réaliser la valeur de toutes ou certaines de vos Actions fictives de la même manière et avec mêmes conséquences que la vente d'Actions en vertu du Plan. Vous recevrez un versement de même montant vous auriez reçu si vous aviez vendu le même nombre d'Actions en vertu du Plan.
- A la fin de période d'admissibilité pour vos Actions fictives acquises vous recevrez un versement en liquide égal à la Valeur notionnelle de ces Actions acquises fictives, et Actions attribuées fictives et Actions additionnelles fictives relatives à ces Actions acquises fictives, à condition que vous restiez toujours employé dans le groupe Fletcher Building.

8 Exemples de participation au Plan

La Société a préparé un certain nombre d'exemples de participation au Plan pour illustrer comment le taux de change et les mouvements des prix des actions peuvent affecter la valeur des Actions détenues dans le Plan. Ces exemples peuvent être consultés sur le Site Web de FBuShare www.fbushare.com. La Société vous recommande vivement d'examiner les exemples sur le Site Web FBuShare avant de décider de rejoindre le Plan ou non.

Ces exemples ont été préparés à des fins d'illustration seulement. Le prix de l'action Fletcher Building, le taux de change et le niveau du montant d'investissement annuel de chaque employé aura une incidence sur le nombre d'Actions achetées et la valeur de l'Actionnariat.

9 Questions Fréquentes

9.1 Avantages

9.1.1 Pourquoi FBuShare a-t-il été introduit?

- Pour encourager tous les employés à s'identifier à Fletcher Building.
- Pour permettre aux employés de participer à la croissance de Fletcher Building (s'il y a).
- Pour encourager une attention sur la performance du groupe Fletcher Building dans sa globalité en plus de l'attention portée sur l'unité commerciale d'un employé.
- Pour susciter une amélioration de performance commerciale pour le groupe Fletcher Building Group.
- Pour accroître la proportion d'employés qui ont vendu des Actions à Fletcher Building.
- Pour faciliter la fidélisation des employés.
- Pour aligner les intérêts des employés du groupe Fletcher Building sur ceux des actionnaires Fletcher Building.

9.1.2 Comment puis-je bénéficier de la participation à FBuShare?

Vous avez l'opportunité de recevoir des Actions attribuées chez Fletcher Building sans autre frais simplement en restant employé dans le Groupe et en continuant à détenir des Actions acquises durant la Période d'admissibilité. Vous aurez droit également à des dividendes sur les Actions du Plan qui seront investies pour acquérir plus Actions.

9.2 Qui peut participer?

9.2.1 Les membres de ma famille peuvent-ils participer à FBuShare?

Non. Le Plan est seulement à disposition des employés éligibles. Vous pouvez transférer des Actions à des membres de votre famille à tout moment (sous réserve des lois locales régissant les ventes de titres) mais si vous choisissez de transférer des Actions à des membres de votre famille durant la Période d'admissibilité, vous perdrez la capacité de recevoir des Actions attribuées au titre de ces Actions.

9.2.2 Existe-t-il une durée minimum de service requise pour rejoindre FBuShare?

Non. Pour être éligibles, les employés doivent seulement être employés dans le groupe Fletcher Building à la date fixée par la Société pour la réception des souscriptions (25 mars 2018).

9.3 Comment participer

9.3.1 Si je rejoins le groupe Fletcher Building après la clôture de la Présentation du plan de mars 2018, puis-je participer au Plan?

Non. Vous ne serez pas en mesure de participer au Plan jusqu'à la Présentation suivante du plan.

9.3.2 Dois-je resouscrire chaque année pour participer?

Non. Dès que vous avez rejoint le Plan, vos Versements ordinaires continueront à être déduits de votre salaire après impôt jusqu'à ce que vous décidiez de modifier ou d'arrêter vos contributions au Plan ou de vous retirer du Plan (ce qui peut seulement être fait durant une Présentation du plan). Toutefois, il n'y a pas de garantie que le Plan continue à être offert dans les années futures.

9.4 Termes du Plan

9.4.1 Tous les employés éligibles recevront-ils la même offre?

Oui. Toutefois, les employés de certaines juridictions où il n'est pas possible ou d'offrir des Actions en raison des lois locales (comme en Chine et à Fidji) recevront une offre de participer au Plan d'actions fictives (ce qui est décrit à la section 7.11).

9.4.2 Le Plan peut-il être modifié?

Oui, la Société peut modifier les termes du Plan à son entière discrétion avant une Présentation du plan chaque année, et ces termes modifiés s'appliquent à toutes les Actions acquises dans l'Année du plan commençant après que les termes modifiés aient été annoncés. Vous avez l'option de modifier ou de suspendre votre participation au Plan, ou de vous retirer du Plan durant la Présentation du plan avant que les modifications du plan ne prennent effet.

9.5 Investissement

9.5.1 Puis-je choisir la devise de mes versements?

Non, vos versements seront effectués dans la devise dans laquelle vous avez payé.

9.5.2 Dois-je faire mon investissement par ma paie?

Oui, au moyen de déductions sur salaire de votre Versement ordinaire.

9.5.3 Puis-je faire mon investissement par sacrifice de salaire?

Non. Les déductions seront faites de votre salaire après impôt.

9.5.4 Puis-je faire un versement unique pour mon investissement annuel?

Non.

9.5.5 Comment savoir si l'Administrateur du plan a reçu mon Versement ordinaire chaque mois?

Si vous rejoignez FBUShare durant la présentation du plan de mars 2018, des déductions seront faites de votre premier salaire après impôt dans l'année du Plan après le début de l'année du plan suivant immédiatement la présentation du plan de mars 2018 (1^{er} avril 2018), à condition que la Société ait eu le temps de traiter votre souscription.

Vous pouvez examiner vos données de transaction au centre du plan d'options d'achat d'actions des employés de Fletcher Building, www.computershare.com/fbushare, pour confirmer que l'Administrateur du plan a reçu votre Versement ordinaire. Si votre Versement ordinaire n'est pas déduit, vous devrez informer votre interlocuteur du personnel immédiatement. Si l'Administrateur du plan ne reçoit pas de Versements ordinaires de votre part, les Actions acquises ne seront pas acquises en votre nom.

9.5.6 Qu'est-ce qui arrive si le montant maximum d'investissement change?

Si le Montant maximum d'investissement diminue et, en conséquence, votre Montant d'investissement annuel excède le nouveau maximum, votre Montant d'investissement annuel diminue automatiquement à un nouveau Montant maximum applicable. Si le montant d'investissement maximum augmente, votre Montant d'investissement annuel ne changera pas, sauf si vous choisissez de le modifier.

9.5.7 Qu'est-ce qui arrive si le Montant minimum d'investissement change?

Il n'y aura pas de changement de montant de votre investissement si le Montant minimum d'investissement changes (à la hausse ou à la baisse). Toutefois, si le Montant minimum d'investissement augmente, et, en conséquence, si votre Montant annuel d'investissement est inférieur au nouveau montant minimum applicable et que la Société considère ceci comme étant irréaliste ou inexploitable, la Société peut vous conseiller d'augmenter votre Montant annuel d'investissement à un nouveau Montant d'investissement applicable. Si vous n'avez pas augmenté votre Montant d'investissement annuel jusqu'à, au moins le nouveau Montant d'investissement minimum applicable à la fin de la Présentation du plan suivante, la Société peut suspendre votre participation au Plan. Dans cette situation, toutes vos Actions détenues dans le cadre du Plan continuent de donner droit à des Actions attribuées à la fin de la Période d'admissibilité de manière habituelle, à condition que vous répondiez aux Conditions d'Attribution.

9.6 Actions

9.6.1 Quel prix de l'Action sera utilisé pour calculer mes acquisitions?

Les Actions seront acquises sur le NZSX ou l'ASX au nom de tous les Participants mensuellement avec des versements faits dans le mois précédent, le prix d'acquisition sera le prix du marché (plus frais de courtage ou autres coûts d'acquisition d'Actions). Ceci est prévu résulter en versement de tous Participants du même prix pour des Actions achetées chaque mois.

9.6.2 Comment puis-je suivre le nombre Actions qui ont été achetées en mon nom chaque mois?

Vous pouvez accéder aux détails de votre participation en ligne sur www.computershare.com/fbushare. Chaque mois les détails des Actions acquises seront mis à jour.

9.6.3 Où puis-je suivre le prix actuel de l'Action?

Vous pouvez suivre le prix actuel de l'action Fletcher Building via le centre investisseur Fletcher Building, www.fbu.com. Un lien vers ce site est disponible sur www.fbushare.com.

9.6.4 Qui détiendra mes Actions dans le cadre du Plan?

Vos Actions seront inscrites au nom d'un mandataire sur le registre des Actions Fletcher Building et tenues en votre nom. Bien que le mandataire soit le détenteur légal des Actions, le mandataire les détient au nom de chaque employé selon les termes du Plan et peut seulement agir conformément aux directions de chaque employé pour ces Actions.

9.6.5 En qualité d'Actionnaire employé, quels droits aurai-je?

Les Actions que vous détenez dans le cadre du Plan vous donneront le droit de vote sur résolutions des actionnaires, et vous aurez également droit à des dividendes déclarés par Fletcher Building. Les dividendes seront investis dans des Actions Fletcher Building par participation au Programme de Dividendes et ces nouvelles Actions donneront également droit à des Actions attribuées. D'autres droits découlant au titre des Actions détenues dans le cadre du Plan sont décrits ci-dessous et dans les Règles du plan.

Les Employés participant au Plan d'actions fictives n'auront pas de droit de vote sur résolutions des actionnaires mais auront droit à l'équivalent économique des dividendes déclarés par Fletcher Building.

9.6.6 La détention d'Actions comporte-elle des risques ou des désavantages?

Oui, chaque investissement en Actions dans une Société comporte une part de risque. Il n'y a pas de garantie que le prix de l'Action Fletcher Building augmente à un niveau plus élevé que le prix auquel vous achetez les Actions ou qu'il ne tombe pas sous ce prix. Le cours des Actions est déterminé par le prix auquel les Actions sont vendues dans les bourses de Nouvelle Zélande et d'Australie.

Il doit être clairement compris que le cours des Actions peut être inférieur au prix auquel vous avez payé les Actions. De même, le prix peut être supérieur. C'est un risque normal de l'investissement dans des Actions. Les taux de change peuvent également varier ce qui peut affecter la valeur des Actions que vous avez acquises en vertu du Plan dès lors qu'elles sont converties dans votre devise domestique. Fletcher Building ne peut vous conseiller de participer ou non au Plan.

9.6.7 Puis-je vendre des Actions que je détiens dans le cadre du Plan?

Oui, vous pouvez vendre vos Actions à tout moment par la structure de vente en ligne FBUShare à www.computershare.com/fbushare ou en transférant les Actions à votre propre nom à l'aide d'un courtier de votre choix. Toutefois, si vous vendez vos Actions avant la fin de la Période d'admissibilité de trois ans, vous ne recevrez pas d'Action attribuées en relation avec les Actions que vous avez vendues.

Toutes ventes d'Actions doivent être effectuées conformément aux lois sur le délit d'initié et la politique de négociation de titres de Fletcher Building.

9.6.8 La Société peut-elle superviser la vente de mes Actions?

La Société peut ordonner la vente de vos Actions dans le cadre du Plan sans votre approbation de payer toute taxe due pour vos Actions que la Société est tenue de transférer. La Société vendra seulement le nombre d'Actions qui doivent être vendues pour satisfaire la taxe due pour vos Actions.

9.6.9 Comment mes Actions attribuées seront-elles obtenues?

Si à la fin de la Période d'admissibilité vous êtes toujours employé par le groupe Fletcher Building vous recevrez 1 Action attribuée gratuite pour 2 Actions acquises à l'aide de Versements ordinaires réalisés la première année de la Période d'admissibilité à condition que vous déteniez toujours ces Actions à la fin de la Période d'admissibilité. Vous pourrez également prétendre à des Actions attribuées sur toutes Actions additionnelles que vous détenez, sur une base similaire. La Société fera en sorte que les Actions attribuées soient transférées ou émises à votre profit dès que possible, et au plus tard 30 jours après que vous ayez droit aux Actions attribuées.

La période de qualification pour les Actions acquises à l'aide de paiements réguliers effectués durant l'année du plan 2018 se termine le 31 mars 2021. Ceci signifie que si, au 31 mars 2021, vous êtes toujours employé par le groupe Fletcher Building vous recevrez une Action gratuite attribuée le 1^{er} avril 2021 pour 2 Actions acquises à l'aide de Paiements réguliers effectués durant l'année du plan 2018, à condition que vous déteniez toujours ces Actions au 31 mars 2021.

9.6.10 Comment une émission d'actions gratuites affecte-t-elle le Plan?

Si la Société fait une émission d'actions gratuites d'Actions, vous aurez le droit de recevoir des Actions gratuites pour les Actions que vous détenez dans le Plan.

9.6.11 Comment une émission de droits de souscription affecte-t-elle le Plan?

Si la Société procède à une émission de droits de souscription aliénables (signifiant que le droit d'acquérir de nouvelles Actions est susceptible d'être vendu), l'Administrateur du plan vendra les droits au nom des Participants et, à moins que la Société n'en décide autrement, utilisera les produits de la vente pour acquérir plus d'Actions.

Si la Société procède à une émission de droits de souscription inaliénables (signifiant que le droit d'acquérir de nouvelles Actions ne peut pas être vendu), les Participants ne pourront pas utiliser leurs droits et d'acquérir plus d'Actions en relation avec des Actions restant dans le Plan. Ceci s'applique également à tout plan d'options d'achat d'Actions engagé par la Société.

9.7 Plan d'actions fictives

9.7.1 Qu'est-ce que le Plan d'actions fictives et que sont les Actions fictives?

Le Plan d'actions fictives est offert dans les pays où il n'est pas possible ou réaliste, en raison des lois locales de proposer des Actions aux employés. Dans cette offre, le Plan d'actions fictives est proposé en Chine et à Fidji. La Participation par le Plan d'actions fictives reflétera une participation normale (y compris droit à des dividendes, Actions gratuites et émissions de droits de souscription), à l'exception qu'aucune Action ne sera physiquement acquise détenue ou vendue par ou au nom de l'employé.

9.7.2 Puis-je vendre mes Actions fictives?

Oui, vous pouvez remettre un avis à l'Administrateur du plan pour réaliser la valeur de toutes ou certaines de vos Actions fictives à tout moment de la même manière et avec les mêmes conséquences que la vente d'Actions en vertu du Plan. Vous recevrez un versement d'un même montant que celui que vous auriez reçu si vous aviez vendu le même nombre d'Actions en vertu du Plan.

9.7.3 Que se passe-t-il à la fin de la Période d'admissibilité selon le Plan d'Actions fictives?

A la fin de la Période d'admissibilité pour vos Actions fictives acquises, vous recevrez un versement en espèces égal à la Valeur notionnelle de ces Actions acquises fictives, et Actions attribuées fictives et Actions additionnelles fictives relatives à ces Actions acquises fictives, à condition que vous restiez toujours employé dans le groupe Fletcher Building. Vous ne pouvez pas détenir d'Actions fictives dans le Plan après la fin de la Période d'admissibilité.

9.8 Congé temporaire

9.8.1 Que se passe-t-il si je pars en congé temporaire (p.ex. congé maternité/parental, maladie, long service et sabbatique)?

Si vous êtes en congé payé, des déductions de Versement ordinaire seront réalisées pour acquérir des Actions acquises en votre nom. Si vous prenez un congé sans solde, vos Versements ordinaires cesseront, comme les achats d'Actions en votre nom. Si vous recommencez un congé payé ou un contrat, vos Versements ordinaires et achats d'Actions en votre nom recommenceront. Vous serez incapable de faire des versements additionnels avant, ou au retour du congé temporaire. Si vous êtes en congé sans solde à la fin d'une Période d'admissibilité vous recevrez toujours les Actions attribuées auxquelles vous avez droit.

9.9 Changement de contrôle

9.9.1 Que se passe-t-il en cas de changement de contrôle de Fletcher Building?

En cas d'un changement de contrôle de Fletcher Building, tel qu'une fusion ou un arrangement approuvé par un tribunal ou si la Société adopte une résolution de dissolution volontaire, la Société peut déterminer que les Conditions d'attribution sont satisfaites au titre de certaines ou toutes les Actions et les Actions fictives du Plan et en conséquence vous pouvez avoir le droit de recevoir des Actions attribuées ou des Actions fictives attribuées relatives à ces actions.

9.10 Mutation

9.10.1 Je suis muté dans le groupe Fletcher Building, et mon service paie restera le même. Comment continuer à participer?

Votre investissement FBuShare est basé sur le service paie donc à condition que le plan soit disponible dans le pays où vous êtes muté, vous ne devez rien faire dans cette circonstance. Votre Montant d'Investissement annuel continuera à s'appliquer sans changement.

9.10.2 Je suis muté dans le groupe Fletcher Building et mon service paie change. Comment continuer à participer?

A condition que le Plan soit disponible dans le pays où vous êtes muté, dans cette circonstance vous devrez faire tout ce qui suit:

- Informer votre interlocuteur des Ressources Humaines que vous êtes Participant à FBUShare.
- Informer votre nouveau interlocuteur du service paie que vous êtes Participant.
- Veiller à ce que le nouveau service paie déduise vos Versements ordinaires conformément à votre nouveau montant annuel d'investissement.

Votre nouveau Montant d'investissement annuel sera calculé à l'aide de la nouvelle devise dans laquelle vous êtes payé, sur la base de la même part relative de Montant d'investissement maximum. Par exemple si vous étiez initialement basé en Nouvelle Zélande et avez décidé de verser 80% du Montant maximum d'investissement en Nouvelle Zélande, et que vous allez en Australie votre Montant d'investissement annuel passe à 80% du Montant d'investissement maximum australien.

Si votre salaire sera payé dans une devise différente, veuillez vous reporter au tableau de l'annexe C pour le Montant maximum d'investissement et le Montant minimum d'Investissement applicable à votre nouvelle devise.

9.10.3 Et si je suis muté dans un pays non-participant?

Votre participation au Plan cessera, toutefois vos Actions existantes restent dans le cadre du Plan et vous continuerez à avoir le droit de recevoir des Actions attribuées pour ces Actions (sous réserve de la loi applicable) à condition que les Conditions d'attribution soient satisfaites. Si les lois locales dans le pays où vous êtes muté restreignent l'allocation à votre profit d'Actions attribuées, la Société paiera l'équivalent en espèces de ces Actions attribuées auxquelles vous auriez droit à la fin de la Période d'admissibilité.

9.11 Informations supplémentaires sur FBUShare

9.11.1 Comment puis-je en savoir plus sur FBUShare?

Pour obtenir une copie des Règles du plan ou plus d'informations sur FBUShare, veuillez vous reporter à la documentation du plan disponible en ligne sur www.computershare.com/fbushare ou par votre interlocuteur du service paie. Une liste des contacts et de numéros de téléphone a été fournie à l'annexe B.

- En ligne sur www.fbushare.com.
- En ligne sur www.computershare.com/fbushare
- Via votre interlocuteur des Ressources Humaines (listé à l'Annexe B).

Pour obtenir de l'assistance quant à votre demande ou plus d'informations, veuillez vous référer à la section 6.

9.11.2 Où puis-je obtenir des informations sur Fletcher Building et ses Actions?

Vous pouvez avoir plus d'informations sur Fletcher Building et les Actions Fletcher Building (y compris le prix actuel des Actions Fletcher Building) sur le site web de Fletcher Building sur www.fbu.com.

9.11.3 Comment examiner ma participation pendant l'année?

Pour visualiser et gérer votre participation veuillez vous connecter à www.computershare.com/fbushare et saisir votre SRN (numéro de référence détenteur de titre) & PIN (numéro personnel d'identification).

Les Participants se verront délivrer une confirmation de communication d'inscription contenant leur SRN, et une communication PIN suivra peu après.

9.11.4 J'ai oublié mon PIN – comment puis-je en obtenir un autre?

Consulter le centre du plan d'options d'achat d'actions des employés de Fletcher Building et cliquer sur le lien « PIN oublié? » pour recevoir un nouveau PIN.

10 Autres informations

10.1 Date

Ce guide est daté du 1er mars 2018.

10.2 Conseils généraux

Ce document n'est pas prévu contenir des conseils en produits financiers. Vous devez obtenir vos propres conseils en produits financier d'une personne indépendante agréée par l'autorité de réglementation des valeurs mobilières concernée (p. ex. la commission australienne des titres et investissements ou l'Autorité des marchés financiers de Nouvelle Zélande) pour donner ces conseils. Rien dans ce guide ne doit être considéré comme constituant une recommandation ou une déclaration d'opinion qui est censée influencer une personne dans la prise de décision pour une participation au Plan ou faire une recommandation ou opinion en relation avec l'acquisition ou l'aliénation d'Actions.

Ce guide ne prend pas en compte les objectifs, la situation financière, les buts financiers ou les besoins d'une personne particulière.

Si vous avez un doute sur la manière de traiter ce document, veuillez solliciter un avis professionnel de votre comptable, courtier, avocat ou autre consultant professionnel.

10.3 Objectif et distribution de ce guide

Ce guide fournit des informations aux employés du groupe Fletcher Building pour évaluer sa participation ou non au Plan. Il a été préparé à cette seule fin et ne doit pas être remis à une personne qui n'est pas employée par le groupe Fletcher Building. Si vous avez reçu une invitation à FBuShare et n'êtes pas un employé, une souscription au Plan sera invalide.

10.4 Règles du Plan

Ce guide contient seulement un résumé du Plan et n'inclut pas les règles du Plan intégrales. Les Employés sont encouragés à lire les règles du Plan en intégralité. Les règles du Plan et la loi applicable prévalent dans la mesure d'une incompatibilité avec les informations de ce guide d'information.

Les Règles complètes du plan peuvent être procurées par votre interlocuteur local du service des Ressources humaines, obtenues sur www.fbushare.com ou obtenues sur le site web de l'Administrateur du plan: www.computershare.com/fbushare. Les Règles du plan seront disponible gratuitement et fournies dans un délai raisonnable après une demande.

10.5 Dénier de responsabilité

Aucune personne n'est autorisée à donner d'information ou à faire de déclaration dans le cadre du Plan qui ne soit pas contenue dans ce guide. Toute information ou déclaration non contenue dans ce guide ne peut être invoquée comme ayant été autorisée par Fletcher Building ou par le Conseil.

10.6 Guide des services financiers

Comme l'Administrateur du plan peut fournir des services financiers concernant le Plan, il peut être tenu de vous donner un guide de Services Financiers exposant les détails de ces services financiers. Le guide de Services Financiers peut être fourni à Fletcher Building en tant que votre représentant pour recevoir le guide de Services Financiers de manière convenue par le représentant. Si vous participez au Plan, vous êtes censé désigner Fletcher Building comme votre représentant pour recevoir le guide des Services Financiers (et toutes mises à jour). Le guide de Services Financiers sera fourni à Fletcher Building et affiché sur le site intranet de Fletcher Building et le site internet de l'Administrateur du plan: www.computershare.com/fbushare.

10.7 Divulgence pour les Participants australiens

Tel que décrit à la section 7. 2, votre Versement ordinaire sera détenu par votre employeur et remis à l'Administrateur du plan (directeurs du plan Computershare, Australie) tous les mois. Détenu par l'employeur, il sera déposé auprès de Australia and New Zealand Banking Group Limited sur un compte non producteur d'intérêt. Lors de son transfert à Administrateur du plan, il sera déposé chez HSBC Bank Australia Limited sur un compte non producteur d'intérêt. L'Administrateur du plan détiendra tous les versements jusqu'à leur utilisation pour l'acquisition d'Actions. L'Administrateur acquerra des Actions de Fletcher Building sur l'ASX au nom de tous les Participants australiens, tous les mois au moyen de tous les versements effectués au cours du mois précédent.

10.8 US Securities Act

Les titres proposées en vertu du Plan n'ont pas été enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (**US Securities Act**) ou toute loi d'Etat sur les titres aux Etats-Unis et ne peuvent être (i) repropoés, revendus, transférés, gagés ou hypothéqués sauf conformément à une déclaration effective d'enregistrement en vertu du US Securities Act et des lois applicables sur les titres de l'Etat ou conformément à une exemption applicable des exigences d'enregistrement de US Securities Act et des lois, ou (ii) déposé dans un établissement de dépôt non assortis de restrictions. Vous pouvez seulement revendre vos Actions si vous les proposez et les vendez dans une « transaction offshore » (telle que définie à la Règle 902 en vertu du US Securities Act) conformément à la Réglementation S en vertu du US Securities Act, y compris dans des transactions ordinaires négociées sur la NZSX ou l'ASX lorsque ni vous ni quiconque agissant en votre nom ne sait ou a raison de savoir que la vente a été pré-arrangée avec, ou que l'acquéreur est, aux Etats-Unis ou une « personne des Etats-Unis » telle que définie dans la Règle 902 en vertu du US Securities Act.

10.9 Exemption de prospectus canadienne et restrictions de revente

Aucun prospectus n'a été déposé auprès d'une commission des titres canadienne ou autre autorité de réglementation dans le cadre de l'émission de titres proposés en vertu du Plan et cette émission est exempte d'exigence de prospectus en vertu de la section 2.24 du règlement 45-106 *Exemptions de prospectus et d'enregistrement (NI 45-106)*. En application du règlement 45-102 *Revente de titres*, les Actions émises conformément à NI 45-106 peuvent être vendues lors d'un échange de titres hors du Canada ou directement à des personnes hors du Canada, à condition que la Société ne soit pas un émetteur assujéti dans une juridiction canadienne à la date de l'échange et que des Canadiens ne détiennent pas directement ou indirectement plus de 10% des Actions en circulation et ne représentent pas un nombre de plus de 10% du nombre total des Actionnaires de la Société.

10.10 Divulgence en vertu de la loi malaisienne sur les titres

Les titres offerts en vertu du plan en Malaisie constituent ou concernent une "offre exclue", une " invitation exclue" ou une émission "exclue" conformément aux sections 229 and 230 de la loi malaisienne de 2007 sur les services et marchés de capitaux. Des copies de documents du plan ont été remises à la Commission des titres de Malaisie Les documents du plan ne constituent pas et ne peuvent être utilisés aux fins d'une émission ou d'une offre publique, d'une offre de souscription ou d'achat, d'une invitation à souscrire ou acheter tous titres exigeant l'enregistrement d'un prospectus auprès de la Commission des titres de Malaisie en vertu de la loi de 2007 sur les services et marchés de capitaux malaisienne.

10.11 Déductions de salaire ou de traitements pour certains employés malaisiens

L'accord du Directeur Général du Travail est exigé en vertu de la loi malaisienne sur le Travail de 1955 pour des déductions de salaire ou de traitements pour certains employés de Malaisie. Ces employés sont ceux qui gagnent RM2,000 et moins par mois ou ceux qui se livrent au travail manuel ou à la supervision du travail manuel. Fletcher Building a demandé et obtenu l'accord du Directeur Général du Travail pour déduire des montants du salaire ou des traitements des employés de Malaisie qui rentrent dans ces catégories. .

11 Guide fiscal

Un résumé des implications fiscales du Participant dans chaque juridiction lors d'une offre est présenté dans l'annexe D.

Annexe A: Glossaire de termes

Terme	Description
A\$ ou AUD	Dollars australien.
Action additionnelle	Une Action à dividende et Action émise ou acquise au nom d'un Participant par suite d'une émission d'actions gratuites, émission de droits de souscription ou autre forme de restructuration de capital impliquant la Société.
Montant d'investissement annuel	Le montant choisit par un Participant pour cotiser sur une période de 12 mois.
ASX	Bourse australienne.
Conditions d'attributions	Les conditions qu'un Participant doit satisfaire afin d'avoir le droit de recevoir des Actions attribuées en vertu des Règles du plan : <ul style="list-style-type: none"> • Le Participant doit détenir les Actions acquises pour la Période totale d'admissibilité de trois ans; • Le Participant doit être un employé du groupe Fletcher Building à tout moment jusqu'à et y compris le dernier jour de Période d'admissibilité; et • Toutes autres conditions déterminées par la Société et notifiées au Participant de temps à autre.
Ratio d'attribution	Le ratio d'Actions attribuées aux Actions acquises et Actions additionnelles s'appliquant de temps à autre, tel que déterminé par la Société.
Action attribuée	Une Action gratuite à laquelle un Participant a droit conformément aux Règles du plan lors de la satisfaction des Conditions d'attribution.
Conseil	Le Conseil de Fletcher Building, Administrateurs de Fletcher Building ou un comité nommé par ce conseil.
Programme de dividendes	L'arrangement établi par la Société par lequel, au choix de la Société, les dividendes s'accumulant au titre des Actions détenues dans le cadre du Plan seront réinvestis dans l'acquisition d'Actions supplémentaires.
Action à dividende	Une Action achetée par ou pour le compte d'un Participant en vertu du Programme de dividendes au titre des Actions acquises ou Actions additionnelles détenues dans le cadre du Plan.
« FBUShare » ou « Plan »	Le plan global d'intéressement en actions des employés établi par Fletcher Building conformément aux Règles du plan, et décrit dans ce guide.
Fletcher Building ou Société	Fletcher Building Limited, Société NZ No. 1104175 et ARBN 096 046 936.
Centre du plan d'option d'achat d'actions des employés Fletcher Building	Un site web consacré aux employés souscrivant et participant au Plan, www.computershare.com/fbushare .

Terme	Description
Groupe Fletcher Building ou Groupe ou Société du groupe	Le groupe de sociétés comprenant: <ul style="list-style-type: none"> • Fletcher Building. • Toute filiale à 100% de la Société. • Toute autre filiale de la Société que la Société a déterminé comme Société du Groupe aux fins des Règles du plan. • Toute autre Société ou entité déterminée par le Conseil comme une Société du groupe aux fins des Règles du plan.
Présentation du plan de mars 2018	La période du 1er mars 2018 au 25 mars 2018 à 23h59, durant laquelle les employés admissibles (décrits à la section 3) peuvent choisir de rejoindre FBUShare et les Participants à FBUShare peuvent choisir de se retirer de FBUShare, suspendre leur investissement ou changer leur Montant d'investissement annuel.
Montant maximum d'investissement	Le Montant maximum qu'un Participant peut choisir d'investir dans le Plan as leur Montant annuel d'Investissement.
Montant minimum d'investissement	Le Montant minimum qu'un Participant peut choisir d'investir dans le Plan comme son Montant annuel d'investissement.
NZ\$ ou NZD	Dollars de Nouvelle-Zélande.
NZSX	La principale bourse de commerce des titres opérée par NZX Limited.
Participant	Un employé éligible dont la demande de souscription d'Actions acquises et de participation au Plan a été acceptée par la Société.
Action additionnelle fictive	Une Action à dividende fictive et Action additionnelle fictive accordée à un Participant.
Action fictive attribuée	Une Attribution octroyée en qualité de mandataire des Actions attribuées.
Plan d'actions fictives	Un plan pour les employés situés dans les juridictions où il n'est pas possible ou pratique de proposer des Actions en vertu desquelles les Participants peuvent acquérir des Actions acquises fictives et des Actions additionnelles fictives et avoir droit à des Actions attribuées fictives.
Action fictive acquise	Une participation acquise représentant des Actions achetées, mais exclut une Action attribuée fictive et une Action fictive additionnelle fictive.
Action fictive	Une Action acquise fictive, une action additionnelle fictive et une Action attribuée fictive.
Administrateur du plan	La personne ou l'organisation identifiée dans les documents du plan comme ayant la responsabilité de l'administration du Plan.
Règles du plan	Les règles de FBUShare date du 15 February 2011, qui énoncent les conditions selon lesquelles vous pouvez participer au Plan, tel que modifié de temps en temps.

Terme	Description
Présentation du plan	La période spécifiée par la Société durant laquelle les employés éligibles peuvent décider de rejoindre FBUShare, et les Participants peuvent décider de se retirer de FBUShare, suspendre leur investissement ou changer leur Montant d'investissement annuel, laquelle période sera durant le mois de mars chaque année, ou une autre période que la Société peut déterminer.
Année du plan	La période de 12 mois démarrant le 1er avril et se terminant le 31 mars.
Action acquise	Une Action achetée et détenue par ou au nom d'un Participant en vertu du Plan, mais exclut une Action attribuée et une Action additionnelle.
Période d'admissibilité	Une période finissant le troisième anniversaire du commencement de l'Année du plan durant laquelle les Actions acquises ou Actions acquises fictives ont été acquises en vertu du Plan.
Versement ordinaire	Le montant déduit du paiement après impôt d'un Participant, soit le Montant d'investissement annuel divisé par le nombre de paiements après impôt que le Participant reçoit dans l'année du plan concernée.
Action	Une Action ordinaire entièrement libérée dans le capital de Fletcher Building. Les Actions acquises, Actions additionnelles et Actions attribuées sont des Actions ordinaires entièrement libérées.
Plan d'options d'achat d'Action	Le Plan décrit dans ce Guide et les règles du Plan qui implique l'acquisition d'Actions.
Participation	Le nombre d'Actions détenues dans Fletcher Building à tout moment.

Annexe B: Coordonnées des ressources humaines

Dans le tableau suivant figurent les coordonnées de votre interlocuteur des Ressources humaines pour votre souscription ou des questions concernant le Plan.

Formica unités commerciales

Pays	Interlocuteur Ressources Humaines	Numéro de téléphone
Canada	Julie Morin	+1 450 347 7541 ext. 6121
	Chantal Lécuyer	+1 450 347 7541 ext. 6213
Chine	Apple Gong	+86 21 6010 2688 ext. 8512
	Ally Zhang	+86 21 6010 2688 ext. 8518
Finlande	Tarja Kivimaki	+358 40 525 0729
Allemagne	Astrid Küllmer	+49 5521 85612
Malaisie	Apple Gong	+86 21 6010 2688 ext. 8512
	Budsayamat Singnoi	+66 2 701 9619
Espagne	Juan Carlos Castañeda Diehl	+34 672 658 367
	Consuelo Macian	+34 961 220 707
Taïwan	Apple Gong	+86 21 6010 2688 ext. 8512
	Medea Su	+88 62 2515 1017 ext. 2220
	Pauline Huang	+88 62 2515 1017 ext. 2225
Thaïlande	Apple Gong	+86 21 6010 2688 ext. 8512
	Budsayamat Singnoi	+66 2 701 9619
Royaume Uni	Caroline Howat	+44 191 259 3136
	Joanne McGregor	+44 191 259 3150
USA	Peggy West	+1 513 786 3594

Annexe C: Montants d'investissement maximum et minimum

La Société a fixé les montants d'Investissement maximum et minimum suivants:

Pays	Devise	Taux de change ¹	Montants d'investissement annuels		Limites des montants maximum d'investissement par fréquence de paiement de salaire		
			Montant maximum	Montant minimum	Mensuel	Bimensuel ou Bihebdomadaire	Hebdomadaire
Samoa américaines	USD	0,7286	3,643	182	303,58	140,12	70,06
Australie	AUD	0,9146	4,573	228	381,08	175,88	87,94
Canada	CAD	0,9058	4,529	226	377,42	174,19	87,10
Chine	CNY	4,6934	23,467	1,173	1,955,58	902,58	451,29
Fidji	FJD	1,4674	7,337	366	611,42	282,19	141,10
Finlande	EUR	0,5954	2,977	148	248,08	114,50	57,25
Allemagne	EUR	0,5954	2,977	148	248,08	114,50	57,25
Malaisie	MYR	2,8846	14,423	721	1,201,92	554,73	277,37
Nouvelle Zélande	NZD	1,0000	5,000	250	416,67	192,31	96,15
Papouasie Nouvelle Guinée	PGK	2,3544	11,772	588	981,00	452,77	226,38
Samoa	WST	1,8078	9,039	451	753,25	347,65	173,83
Îles Salomon	SBD	5,6028	28,014	1,400	2,334,50	1,077,46	538,73
Espagne	EUR	0,5954	2,977	148	248,08	114,50	57,25
Taiwan	TWD	21,5470	107,735	5,386	8,977,92	4,143,65	2,071,83
Thaïlande	THB	23,2634	116,317	5,815	9,693,08	4,473,73	2,236,87
Tonga	TOP	1,5760	7,880	394	656,67	303,08	151,54
Royaume Uni	GBP	0,5274	2,637	131	219,75	101,42	50,71
USA.	USD	0,7286	3,643	182	303,58	140,12	70,06
Vanuatu	VUV	76,4604	382,302	19,115	31,858,50	14,703,92	7,351,96

¹ Devise locale aux taux de change NZD fournis par Fletcher Building Treasury pour la semaine se terminant le 19 janvier 2018.

Annexe D: Récapitulatif fiscal

Ci-dessous vous trouverez un récapitulatif des implications fiscales pour l'employeur et l'employé du plan FBuShare pour chaque juridiction où les offres ont été faites:

Pays	Implications fiscales pour l'employé						Implications fiscales pour l'employeur		
	Actions achetées taxable lors l'achat	Actions attribuées taxables	Actions dividendes taxables	à Gains sur vente d'Actions taxables	Taxes Sociales payables	Retenue requise	Reporting requis	Taxes Sociales payables	
Canada	Non	A l'acquisition	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui ¹	

¹ Canada : Les cotisations sociales dues par l'employeur doivent être retenues sur les revenus supérieurs à 3 500 \$ CA et dans la mesure où le maximum 2018 de 2 593,80 \$ CA ou bien 2 829,60 \$CA du Québec (payable sur un revenu s'élevant jusqu'à 55 900 \$ CA) n'a pas été atteint.